

L'épargne solidaire (activité pour l'élève)

1 - Qu'est-ce que l'épargne solidaire ?

Document 1 :

Fondée sur un principe de responsabilité et de fraternité, l'épargne solidaire se caractérise par le choix de l'épargnant de mobiliser son épargne au bénéfice d'activités ayant une utilité sociale.

Les épargnants qui souscrivent des placements d'épargne solidaire font le choix d'investir tout ou partie de leur épargne dans des activités à forte utilité sociale et environnementale. Les structures financées par l'épargne solidaire agissent principalement dans les secteurs d'activité suivants :

- Emploi et création d'entreprises : insertion par l'activité économique, création d'entreprises par des personnes en situation de précarité, maintien d'emplois dans des zones rurales prioritaires...
- Logement social : réhabilitation et construction de logements à destination de personnes en difficulté.
- Environnement : développement d'activités respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, énergies renouvelables...).
- Solidarité internationale : soutien aux populations dans les pays en développement (microcrédit, commerce équitable...).

En 2017, la finance solidaire a, entre autres, permis :

- La création ou la consolidation de près de 45 000 emplois.
- L'accès à un logement décent ou à une place d'hébergement de 3 700 personnes.
- L'approvisionnement de 36 000 foyers en énergie renouvelable.
- Le soutien de plus de 80 acteurs du développement économique (microfinance, coopératives agricoles...) dans les PED.
- Le versement de 4,6 millions d'euros de dons aux associations et ONG bénéficiaires de l'épargne de partage.

Source : Finansol

Exercice 1

Déterminez si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses et justifiez votre réponse.



Question	Vrai	Faux	Explication
<p>1. L'épargne solidaire ne s'intéresse qu'au développement durable.</p> <p>2. L'épargne solidaire finance des activités qui ont une utilité sociale.</p> <p>3. L'épargne solidaire est investie uniquement en France.</p> <p>4. L'épargne solidaire est une obligation légale.</p> <p>5. Seules les entreprises peuvent souscrire des placements solidaires.</p>			

2 - Les différents placements de l'épargne solidaire

Document 2 :

Un épargnant qui souhaite investir des fonds en épargne solidaire a trois options possibles.

Par un établissement financier

Les placements d'épargne solidaires peuvent être souscrits auprès d'établissements financiers (banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance) à travers divers produits : livrets bancaires, assurance-vie, bon de caisse, compte à terme, FCP ou Sicav. *Exemple : Les livrets de partage sont des livrets bancaires classiques qui offrent la possibilité aux épargnants de verser une partie de leurs revenus d'intérêt à une ou plusieurs associations de leurs choix.*

Par son entreprise, à travers l'épargne salariale

L'épargne salariale est une épargne que les salariés peuvent se constituer au sein de leur entreprise, avec l'aide de celle-ci. Elle s'appuie sur les mécanismes de l'intéressement et de la participation que la loi a mis progressivement en place. Un fonds d'épargne salariale solidaire est obligatoirement proposé dans le cadre de l'épargne salariale.

En devenant actionnaire d'une entreprise solidaire

Un épargnant peut décider d'acquérir des parts du capital d'une entreprise solidaire. Cette entreprise est une entreprise non cotée qui :

1. Soit 30% des salariés sont en contrat d'insertion par l'activité économique, en contrat de travail aidé, en contrat de professionnalisation, bénéficient de l'accompagnement personnalisé pour l'accès à l'emploi ou sont reconnus travailleurs handicapés ;
2. Soit l'entreprise est constituée sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, et, la moyenne des rémunérations les plus élevées n'excède pas cinq fois le SMIC.



Ces placements sont risqués. L'épargnant a peu de perspectives de gains. Contrairement aux placements d'épargne classique, l'acquisition d'actions d'une entreprise solidaire n'a pas pour principal objectif la rentabilité, mais la volonté de participer à un projet utile socialement.

Source : Finansol

Exercice 2

A partir du texte et du site du Crédit Coopératif (<https://www.credit-cooperatif.coop/particuliers/epargne-placements/epargne/livret-aqir/simulateur-livret-aqir>), répondez aux questions suivantes :

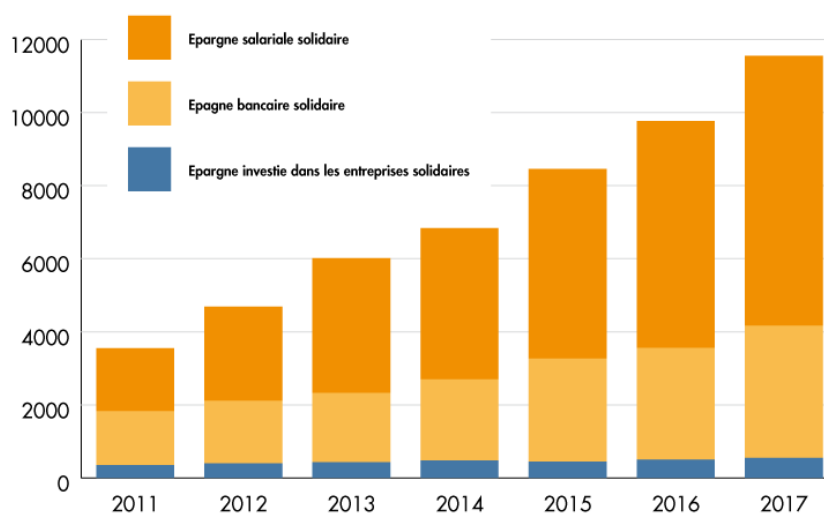
1. Expliquez le fonctionnement du livret.
2. Quels sont les avantages du livret ?
3. Quel est le taux de rémunération de ce livret ?

3 - Les ressources et l'utilisation de l'épargne solidaire

Document 3 :

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

EN MILLIONS D'EUROS



Source : lafinancepourtous.com d'après Finansol



Exercice 3

1. Présentez le document (type de document, sources, titre, informations principales, date).
2. Interprétez les données pour l'année 2017.
3. Sachant qu'en 2002, 309 millions d'euros ont été placés en épargne salariale et que, en 2017, ces mêmes placements se montaient à 11 548 millions d'euros, calculez le taux de variation de l'encours de l'épargne salariale entre 2002 et 2017.
4. Donnez une appréciation de l'évolution du marché de l'épargne solidaire.



Aller plus loin : le microcrédit

Document 4 :

Plus de 25 ans après, les idées fondatrices qui ont présidé à la création de l'Adie sont toujours là :

La micro-entreprise correspond aux besoins de la nouvelle économie et à l'évolution de notre société, durement frappée par la désindustrialisation, le travail précaire et le chômage.

L'évolution de la démographie et des mentalités favorise le travail indépendant : le vieillissement de la population entraîne le développement des services à la personne, et les incertitudes liées au travail salarié viennent conforter dans la population le désir de créer son propre emploi.

Pour que toute personne voulant entreprendre puisse le faire, il faut permettre aux pauvres d'accéder à un capital de départ et donc au microcrédit. Les obstacles réglementaires à l'exercice de certaines professions doivent être levés. Il est donc nécessaire de faire pression auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer les textes qui constituent une entrave à la création d'une activité indépendante.

L'appui financier de l'Adie peut prendre plusieurs formes :

Des microcrédits jusqu'à 10 000 € pour financer tous types de besoins : investissement (véhicule, machines), stock, trésorerie, production, etc.

Des prêts d'honneur jusqu'à 4000 € sans intérêt pour compléter le financement du projet.

Un accès facilité à des primes locales selon des dispositifs mis en place dans chaque région, au dispositif Nacre, etc. Le plan de financement peut ainsi atteindre 20 000 €.

Source : <https://www.adie.org/>

Exercice 4

À partir de vos connaissances, du texte présenté et des recherches personnelles :

1. Proposez une définition du microcrédit.
2. Quelles sont les origines du microcrédit ?
3. Expliquez le rôle de l'Adie en France dans le domaine du microcrédit.
4. Présentez un projet financé par un microcrédit (fonctionnement, mode de remboursement, intérêts pour l'épargnant, pour le projet financé, etc.).

Synthèse

Complétez les trous du texte suivant :

L'épargne solidaire est une démarche de placement consistant à s'assurer que son _____ est investie dans des activités à vocation _____ ou _____. Les trois principaux moyens pour investir des fonds en épargne solidaire sont de passer par un établissement _____, par son entreprise à travers l'épargne _____ ou en devenant _____ d'une entreprise solidaire. En 2017, l'encours d'épargne solidaire en France représentait environ _____ milliards d'euros.

